



4 nov 2013

Québec, le 17 octobre 2013

Monsieur Michel Samson
Vérificateur général par intérim
Vérificateur général du Québec
750, boulevard Charest Est, bureau 300
Québec (Québec) G1K 9J6

Monsieur le Vérificateur général par intérim,

J'ai reçu, suite à notre rencontre de discussion du 1^{er} octobre dernier, votre lettre datée du 3 octobre évoquant les motifs pour lesquels vous souhaitez entreprendre des travaux au ministère des Finances et de l'Économie relativement à la mise à jour sur la situation économique et financière du Québec prévue à l'automne 2013.

Motion de l'Assemblée nationale

Comme je vous l'ai déjà indiqué lors de notre rencontre, il était d'abord de ma responsabilité d'établir en vertu de quel pouvoir vous souhaitez réaliser ces travaux.

Dans votre lettre, vous affirmez vouloir donner suite à une motion de l'Assemblée nationale. Or, en tout respect de l'autorité légitime de cette assemblée, le Ministère considère que le Vérificateur général excède sa compétence s'il agit, comme votre lettre le montre, dans le but d'exécuter le mandat prévu par cette motion.

En effet, même si le Vérificateur général relève de l'Assemblée nationale, la Loi sur le vérificateur général (la « loi ») prévoit que seul le gouvernement ou le Conseil du trésor peut lui confier un mandat. Pour les mêmes raisons, le Ministère ne peut reconnaître le bien-fondé du précédent que vous invoquez en regard du mandat que s'est accordé le Vérificateur général en 2008, lequel ne visait d'ailleurs pas la mise à jour économique et financière du gouvernement. Quoi qu'il en soit, un précédent ne saurait modifier la compétence d'attribution du Vérificateur général.

... 2

Examen des procédés du Ministère

Tout en rappelant que ce travail ne peut résulter d'un mandat de l'Assemblée nationale, le Ministère accepte que, conformément à la loi, vous procédiez à l'examen des procédés utilisés par le Ministère aux fins de réaliser la mise à jour économique et financière, ceci aux seules fins de s'assurer que ces procédés sont efficaces et efficients.

Examen de la mise à jour économique et financière d'automne 2013

L'objet d'une mise à jour économique et financière est principalement prospectif. Elle se rapporte principalement à des exercices financiers en cours et futurs.

Par ailleurs, la loi habilite le Vérificateur général à faire des commentaires sur la forme et le contenu des documents d'information financière, notamment les prévisions de dépenses et les comptes publics, comme moyen de surveillance de l'utilisation des fonds et autres biens publics.

Dans ce contexte, le Ministère considère que tout examen des données économiques et financières de la mise à jour ne devrait être entamé qu'au moment où les travaux du Ministère seront rendus publics.

Fonctionnement

Tel que mentionné plus haut, le Ministère est disposé à ce que vous puissiez entreprendre un examen des procédés utilisés dans le cadre de la préparation de la mise à jour économique et financière et que vous puissiez également disposer, au moment où les travaux seront complétés, des informations ayant servi à la réaliser.

M. Simon Bergeron, sous-ministre adjoint à la politique budgétaire, sera responsable de la coordination des travaux au Ministère ainsi que responsable des échanges courants avec votre responsable du dossier.

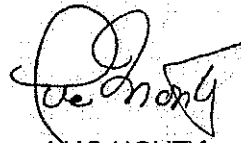
M. Michel Samson

- 3 -

Par ailleurs, avant de débiter les travaux, je souhaiterais que nous puissions nous rencontrer avec nos collaborateurs afin de prendre connaissance de votre plan de travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vérificateur général par intérim, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre des Finances
et de l'Économie,



LUC MONTY

c.c. M. Nicolas Marceau, ministre des Finances et de l'Économie
M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale
M. Jean St-Gelais, secrétaire général et greffier du Conseil exécutif